

La France Insoumise
Groupes d'actions des Côtes-d'Armor
Courriel : insoumis.22@gmail.com

Enquête publique concernant
l'EARL MARCHAND-DELAUNE
La Ville Ory
22830 Plouasne

Mr Didier Delamare
Commissaire enquêteur
Mairie de Plouasne - place de l'Eglise
22830 Plouasne

Le 24 février 2021

Monsieur

Par ce courrier argumenté et sourcé, nous souhaitons vous exprimer notre opposition au projet de « restructuration » d'élevage porcin à Plouasne, Côtes d'Armor, dont vous êtes le commissaire enquêteur.

Nous avons lu avec attention ce dossier. Il nous semble entrer en contradiction complète avec l'urgence à traiter les crises (sociétales, environnementales, sanitaires comme économiques) traversant notre société. Il nous paraît de plus, par le modèle qu'il propose, conforter l'impasse où se trouve l'agriculture française aujourd'hui, particulièrement en Bretagne : s'évertuer en dépit d'innombrables alertes scientifiques et citoyennes à promouvoir des productions intensives destructrices d'emplois, du climat et de la biodiversité.

Sur le plan social, vous n'ignorez pas qu'il y a dix fois moins de paysans aujourd'hui qu'en 1945 et que nous en perdrons de nouveau la moitié avant dix ans faute d'intervenir, la profession prenant massivement sa retraite. Ce n'est pas de 10000 cochons de plus à Plouasne dont nous avons besoin, c'est de 10000 agriculteurs ! Exode rural induit par la concentration foncière (illustré par cette EARL) depuis des décennies, où de moins en moins de paysans gèrent de plus en plus de terres impossibles à transmettre, aiguisant à terme l'appétit potentiel de groupes financiers sans lien avec le territoire : Voilà pour le constat.

Est-ce l'agriculture que nous voulons pour demain ? Non !

Ainsi, bien que légal dans sa présentation (ce qui n'augure d'aucune pertinence), cet énième projet d'élevage breton à vocation industrielle ne propose rien d'autre qu'une fuite en avant où nous avons tout à perdre.

La Bretagne agricole s'est distinguée en son temps du reste des territoires français, prenant avec lucidité et dynamisme la mesure du contexte alimentaire d'alors. Nous souhaitons qu'elle place ce dynamisme et cette lucidité au cœur des transitions agro-environnementales qu'une majorité de citoyen.ne.s appelle aujourd'hui de ses vœux.

Veillez trouver ci-après l'exposé de nos motifs.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos meilleures salutations.

INTENSIFICATION CONCENTRATION FONCIERE AGRANDISSEMENT

68 fermes à Plouasne en l'an 2000, 52 en 2010, **une vingtaine en 2021...** L'intensification agricole (dopée par la PAC) a détruit à la fois l'emploi dans les campagnes et la vie des villages, faisant refluer les ruraux vers nos agglomérations. Cette porcherie s'inscrit dans ce schéma. Les 218 hectares de cette ferme pourraient faire vivre de nombreuses familles dans un autre contexte, une autre politique. L'orientation de la Région Bretagne n'y fait rien, accentuant ce phénomène en préférant (la seule région en France) l'agrandissement des exploitations à l'installation dans son « schéma directeur » (SDREA). Une sorte de « double peine » ici.

(dossier EARL page 90) :

Lors du recensement agricole de 2010, la commune de PLOUASNE comptait 52 exploitations, contre 68 en 2000. La SAU était alors de 2888 ha, soit 5% de plus qu'en 2000.

La principale orientation technico-économique de ces exploitations est l'élevage appelé « granivores mixtes », soit l'élevage de porcs et volailles, majoritairement hors sol.

CLIMAT SOCIETAL : NON AUX ELEVAGES INTENSIFS ! source :

<https://www.ciwf.fr/presse/communiqués/2016/03/a-quand-une-agriculture-et-alimentation-citoyennes>

« Le dernier sondage YouGov pour CIWF France montre que 87% des Français se disent opposés à l'élevage intensif... 80% des animaux en France sont élevés de façon industrielle. D'après ce même sondage pour 79 % des Français, les conditions d'élevage des animaux (intensif, plein air, bio...) sont un critère de choix lors de leurs achats de viande. »

BAISSE DE LA CONSOMMATION DE VIANDE - source :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/273451-baisse-de-la-consommation-de-viande-quel-impact-sur-lagriculture>

« Depuis 20 ans, la consommation de viande baisse régulièrement. Si cette baisse devait se poursuivre dans les années à venir, la production agricole et particulièrement la filière animale devra s'adapter aux nouveaux modes de consommation. Le risque est grand aujourd'hui de s'engager dans une filière manifestement appelée à « décroître », pour des raisons simples : les ressources de productions (terres, air, eau) ne pouvant plus supporter le poids d'une consommation non régulée. »

CONSTAT ECONOMIQUE :

L'EARL Marchand-Delaune équilibre son budget prévisionnel sur un (**ancien**) prix du porc à 1,319 euros/kg alors qu'il est à **1,216 au 18 février 2021** (cadran de Plérin - voir dessous). Ce qui équivaut à 12 euros perdus / porc vendu... Soit 120000 euros de perte en CA / an (10000 porcs produits). L'optimisme affiché par l'entreprise est ici clairement mis à mal. L'EARL Marchand-Delaune prend le risque des marchés fluctuants de filières longues françaises et d'export, par définition volatiles. Ainsi investit-elle lourdement et sans fiabilité dans un secteur dérégulé. Il n'est pas crédible aujourd'hui de soutenir ce modèle économique et moral, autant pour l'entreprise en question que pour les conséquences sociales et financières induites en cas de pertes d'exploitations ou de faillite ; les filières agro-industrielles privées étant généralement **sauvées du gouffre par l'argent public** (voir filière avicole bretonne). Privatisation des profits et socialisation des pertes ne sont plus tolérables.

Fragilité de la filière export : <https://www.paysan-breton.fr/2020/09/porc-un-tiers-de-lexport-allemand-affecte/> :

« La découverte de cas de peste porcine africaine en Allemagne aura des répercussions sur le marché des viandes mais aussi sur le commerce en vif, notamment de porcelets du nord de l'Europe. »

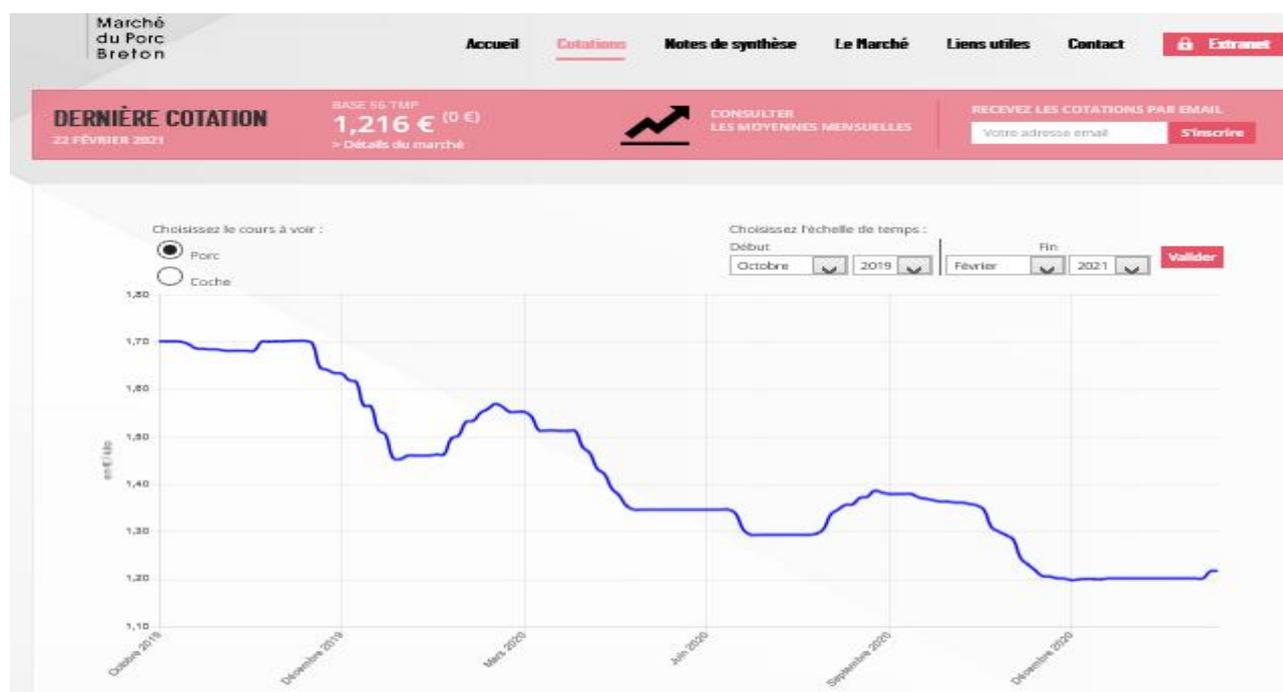
Marché au cadran – Plérin :

Le dossier EARL présente un **prix du porc ancien** qui ne correspond pas à la réalité. Témoin le cours au 18 février 2021 vs celui de l'EARL :

DERNIÈRE COTATION
18 FÉVRIER 2021

BASE 56 TMP
1,216 € (+0,015 €)
> Détails du marché

Chute des cours depuis 2 ans – source : <https://www.marche-porc-breton.com/>



Prévision prix du porc surévaluée du dossier EARL (1, 319 euros) :

Conclusion :

Le prix de base cadran est obtenu en retranchant au point d'équilibre la plus-value obtenue sur l'exploitation.

En fonction des hypothèses techniques et économiques, le prix de base cadran nécessaire pour atteindre l'équilibre financier en faisant face aux charges d'exploitation, aux engagements bancaires et permettre la rémunération de l'exploitant est de 1,310 €/kg. La moyenne du prix cadran observée depuis 5 ans se situe à 1,319 €/kg (source MPB 2015 à 2019).

Ces éléments montrent la faisabilité économique de ce projet qui va permettre d'assurer la pérennité de l'exploitation.

AMONT - AVAL de la PRODUCTION PORCINE INTENSIVE BRETONNE IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

A l'heure des « Accords de Paris » du 12 décembre 2015 et concernant le réchauffement climatique, on ne peut que déplorer l'inscription de l'EARL Marchand-Delaune ainsi que les autres entreprises de Mr Dartois dans un modèle tourné vers l'export. Rappelons que l'agriculture émet 20% des gaz à effet de serre - **source** :

<https://ree.developpement-durable.gouv.fr/themes/defis-environnementaux/changement-climatique/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>)

EXPORT EARL Marchand-Delaune : <https://www.paysan-breton.fr/2017/12/lart-du-cochon/>

Au cœur d'une boucle de la Rance, à Guitté (22), se niche un élevage porcin emblématique du savoir-faire breton en matière de sélection et de multiplication. Un outil de pointe qui permet à Laurent Dartois d'exporter ses cochons vers une dizaine de pays étrangers. Visite guidée.

pour deux tiers en multiplication. Cela représente environ 30 000 porcs produits par an ». Les trois quarts de ces cochons sont commercialisés en Label Rouge, via un partenariat avec Kermené, tandis que 7 000 à 8 000 cochettes sont vendues chaque année à l'export. « Cela demande plus de travail, mais la plus-value est meilleure ». Destinations les plus fréquentes : Chine, Vietnam, Corée, Thaïlande, Philippines, Espagne...

Chine, Corée, Vietnam, Thaïlande figurent au tableau des destinations export de l'exploitation Marchand-Delaune-Dartois. Ainsi l'impact sur le climat du projet de Plouasne contrevient d'emblée et manifestement aux préconisations des « Accords de Paris 2015 », allongeant par choix délibéré la distance production-consommation. Facteur aggravant, la moitié de la nourriture animale nécessaire à l'EARL Marchand-Delaune proviendra d'un import extra continental (soja d'Amérique du Sud dont nul n'ignore l'impact sur la forêt amazonienne ni la forte teneur en glyphosate). Le bilan carbone de ce modèle accélère donc ici les crises environnementales qui secouent la planète. L'EARL Marchand-Delaune s'inscrit dans ce modèle. Enfin et d'un point de vue social, il est clair (de nombreuses publications en témoignent) qu'exporter des viandes à bas coût vers les pays en développement détruit les filières vivrières locales de ces territoires, diminuant ainsi leur souveraineté alimentaire. L'impact est ici triple et... désastreux.

Que dire des épandages systématiques prévus sur l'exploitation, certes sur les propres terres de celle-ci, mais eux aussi pourvoyeurs de nombreux gaz à effet de serre et de « particules fines ».

Enfin, il est de notoriété publique que la production carnée est dix fois plus énergivore que la production végétale pour une même quantité de protéine produite

source : <https://www.consoglobe.com/etude-impacts-production-proteines-environnement-cg>

LISIER - EPANDAGE – NITRATES

L'EARL Marchand-Delaune est située dans une ZAR (zone d'actions renforcées) ainsi qu'une ZES (zone d'excédent structurel). Autrement dit un territoire saturé de dérivés azote.

Il est à noter que 100 % des terres bretonnes sont toujours classées en « zone vulnérable » d'après le PAR 6 (sixième plan algues vertes).

L'EARL Marchand-Delaune prétend respecter les plafonds azote autorisés / an / hectare. Or, sur les 196 ha destinés à l'épandage de ses lisiers, 61,32 % seulement peuvent y prétendre de manière optimale (aptitude 2) :

TABLEAU 33 : APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

Aptitude	Surface (ha)	Répartition
0	20,75	9,48%
1	63,93	29,20%
2	134,22	61,32%

D'autre part les cultures envisagées par l'EARL (Maïs, colza, céréales...) présentent en cumulé et par an, 19 mois d'interdiction d'épandage sur 36 potentiels :

Maïs : interdiction légale du 1er juillet au 1er mars (8 mois / 12)

Blé, orge : interdiction légale du 1er juillet au 1er février (7 mois / 12)

Colza : interdiction légale du 1er octobre au 1er février (4 mois / 12)

Cultures de l'EARL (page 163 du dossier) :

TABLEAU 37 : ASSOLEMENT MOYEN

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	84,0
Colza (oléagineux)	29,0
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	80,0
Légumes	
Jachères, vergers...	
Maïs ensilage	
Autres fourrages	
Prairies de fauche	25,0
Prairies pâturées	
Total	218,0

Ainsi, les 28954 kg d'azote produits / an issus du lisier de l'EARL verront leur épandage

TABLEAU 2 : F

Origine d'élevage type de produits	Azote (kg N)			
	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer
Fumier bovin	0		0	0
Fumier volaille-4m	0		0	0
Fumier porc - 6 mois	0		0	0
Lisier bovin	0		0	0
Lisier volaille-canard	0		0	0
Lisier porc	28954		0	28954

essentiellement concentré du 1er février au 1er juillet sur 61,32 % de surface utile véritablement apte à les recevoir. On imagine sans peine que, le sol ne pouvant accepter cette surcharge azotée en si peu de temps, celui-ci lessive les effluents excessifs dans les nappes et cours d'eaux, contrevenant aux préconisations du SAGE local (page 102 du dossier EARL) :

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont définis au sein d'entités géographiques cohérentes qui permettent la mise en œuvre des principes généraux du SDAGE.

Concernant les SAGE, la zone d'étude est comprise dans le périmètre du SAGE Rance, Frémur, Baie de Beausseis.

Le SAGE Rance, Frémur, Baie de Beausseis a été révisé. Il a été approuvé par les Préfets des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine le 9 décembre 2013.

Cinq enjeux principaux y sont identifiés :

- Restaurer le bon fonctionnement du bassin versant ;
- Préserver le littoral ;
- Assurer une alimentation en eau potable durable ;

Dossier EARL (page 112) :

L'intégralité du lisier sera épandue sur les terres de l'EARL Marchand Delaune.

Le site d'élevage est situé en Zone Vulnérable, en Zone d'Action Renforcée et en ex-Zone d'Excédent Structurel, comme c'est le cas pour les communes concernées par le plan d'épandage.

Qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines	++	Etat de la masse d'eau souterraine : médiocre Etat écologique et biologique des bassins versants concernés : moyen
--	----	---

Dès lors, comment nous faire croire que « tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes » de cette EARL (comme dans d'autres). Aucun schéma de contrôle externe n'est ici véritablement affirmé. Il est à ce sujet curieux de constater que les multiples « plans algues vertes » bretons n'aient jamais été **dissuasifs ni assortis de sanctions depuis des décennies**, malgré toutes les dérives et conséquences funestes attestées sur le littoral (décès et intoxications) causées par le H₂S (sulfure d'hydrogène). Disons-le, les « préconisations » administratives régionales sont inopérantes et ne convainquent plus personne, tant il est aisé de les contourner.

Plus de 10000 porcs charcutiers ainsi que 5300 tonnes de lisier sortiront de l'EARL chaque année, les uns pour l'abattoir, les autres en partie vers les nappes souterraines en médiocre état sur la commune et les environs, avant de se déverser vers cours d'eaux et littoral. Et fatalement accroître la prolifération des algues vertes sur nos côtes. Soixante années d'histoire bretonne agricole intensive nous apprennent à nous méfier des bonnes intentions, tant celles-ci se sont la plupart du temps révélées de parfaits vœux pieux.

Dossier EARL (page 122) :

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, l'état des eaux superficielles est moyen dans la zone d'étude.

Concernant l'état de la masse d'eau souterraine, la masse d'eau présente un état chimique médiocre.

Les risques de transferts de produits fertilisants, organiques ou minéraux, de produits phytosanitaires, et autres, vers les nappes sous-jacentes restent existants.

Dossier EARL :

Les éléments suivants ont été retenus pour l'approche économique :

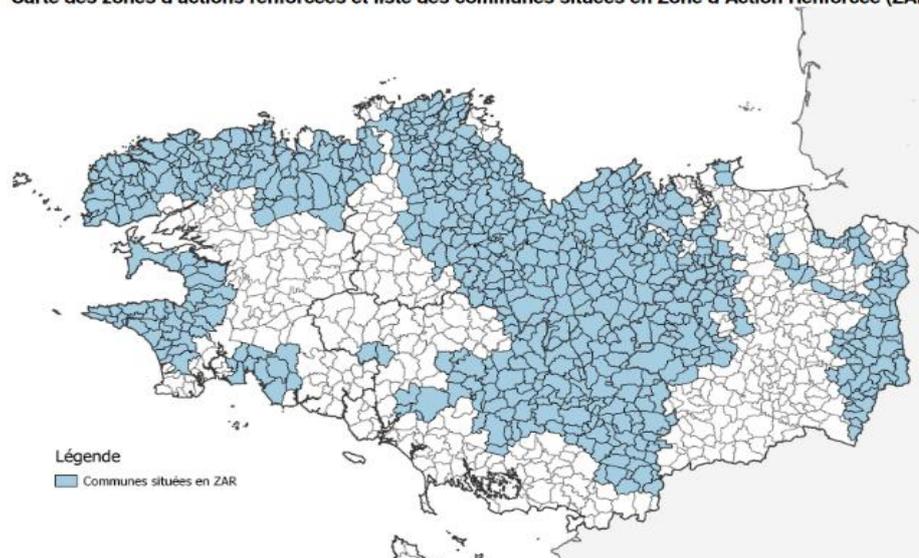
Datedébutpériode	Avant projet	Après projet
IC global	2,92	2,55
Porcs produits	8575	10200

Source PAR 6 (6ème Plan algues vertes) : http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201808_flyer_par_6_vd.pdf

100 % des surfaces agricoles bretonnes sont toujours classées en « zone vulnérable », la plupart des masses d'eau souterraines sont en mauvais état pour le paramètre nitrates et de nombreux territoires sont concernés par des

Plouasne en ZAR et ZES (extrême Est du département – zone bleue) :

ANNEXE 8
Carte des zones d'actions renforcées et liste des communes situées en Zone d'Action Renforcée (ZAR)



Dossier EARL (page 121) : Eaux souterraines et de ruissellement autour de Plouasne :

4.2.3 Gestion des effluents d'élevage

4.2.3.1 Aspects réglementaires

Le site d'élevage et les parcelles du plan d'épandage sont situés en Zone Vulnérable.

TABLEAU 29 : CLASSEMENT DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE PROJET PAR RAPPORT AU ZONAGE DU PAR NITRATES

Nom de la commune	Dép.	Zone Vulnérable	ZAR	dont ZES	BV contentieux	BV algues vertes
PLOUASNE	22	oui	oui	oui	non	non
LE QUIOU						
MEDREAC	35					
SAINT M'HERVON						

RISQUES SANITAIRES

Même en respectant les normes, il est clair que l'élevage intensif du type de cette EARL, par ses animaux génétiquement orientés vers une croissance rapide, pose un problème de sécurité sanitaire.

Animaux fragiles et confinés, alimentation importée, export et libre échange multiplient les risques de pandémie planétaire du type de celle que nous subissons aujourd'hui (Covid 19). Certains scientifiques n'hésitent pas à parler de « bombes à retardement » au sujet de la multiplication des élevages industriels. **Sources :**

<https://www.senat.fr/rap/r05-451/r05-45135.html>

<https://www.leparisien.fr/societe/virus-pandemies-l-elevage-intensif-des-animaux-constitue-une-vraie-bombe-sanitaire-15-01-2021-8419235.php>

PESTICIDES

Même se elle promet de les « raisonner », l'EARL Marchand-Delaune n'entend pas s'affranchir des pesticides. Depuis des années, le discours entourant les élevages omet d'évoquer ce sujet hautement préoccupant. Le tableau de bord 2018 de la CLE du SAGE mentionne que : « Depuis 2014, les ventes de tous types de produits pesticides augmentent, + 12 % en Bretagne mais + 54 % sur le bassin de la baie de Saint-Brieuc » .

Les pesticides sont responsables d'un effondrement catastrophique de la biodiversité : disparition des 3/4 des insectes volants en 25 ans, crise de la pollinisation.... La FAO alerte sur cette érosion de la biodiversité qui diminue les rendements au point de menacer la sécurité alimentaire mondiale.

Ainsi, cette agriculture industrielle, qui se vante depuis l'après-guerre d'avoir vocation à nourrir le monde, se prépare à l'affamer, en ruinant la capacité des terres à fabriquer du vivant.

Source : https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/08/29/la-confrerie-des-insectes-scientifiques-independants-qui-enquettent-sur-la-disparition-des-abeilles_5504190_3244.html

Les 3/4 des insectes volants disparus en 25 ans

Etude Hallmann et Al, publiée aux Pays-Bas en octobre 2017 et qui fait date. Menée sur 63 sites naturels allemands entourés de champs, proches de la France et de la Belgique : **entre 1989 et 2016, en 27 ans, la quantité d'insectes volants a chuté de 76 % en moyenne et jusqu'à 82 % au milieu de l'été** (poids des insectes, toutes espèces confondues, récupérés dans des pièges-tentes).

Déclin énorme, beaucoup plus important que celui des vertébrés sauvages : depuis 1970, -58 % à l'échelle mondiale. De nombreuses autres études vont dans le même sens.

Cause : l'intensification agricole et les nouvelles méthodes de protection des cultures.

CONCLUSION

L'EARL Marchand-Delaune est ici emblématique d'un modèle agricole dans l'impasse, qui malgré son habillage légal et normalisé insiste à figurer au cœur d'une crise territoriale et mondiale qu'elle se refuse à voir comme à combattre : Concentration des terres et des moyens de production quand il faudrait les partager. Investissements lourds et risqués sur un marché dérégulé, dans un contexte sociétal légitime de « décroissance carnée » comme de défiance envers l'agrochimie industrielle. Filières amont-aval d'import export méprisant le réchauffement climatique et les Accords de Paris. Bilan carbone déplorable et maintien des pesticides. Ambition principalement financière du projet et prédation des ressources communes :

Air et climat : émission de particules fines et lutte insuffisante contre le réchauffement climatique par émission de GES

Eau : 7848 m³ d'eau potable consommés / an. Pollution indubitable en aval des eaux douces et littorales par rejets azotés et pesticides

Terre : épandage massif de matières azotées (lisier) dans une région excédentaire et pointée du doigt par l'Europe

Mer : saccage induit du littoral par algues vertes et mise en danger de la vie des personnes et des animaux (algues vertes et H₂S)

Le dogme de la « croissance » salvatrice illustré par cette EARL se heurte ici et de plein fouet aux ressources essentielles à la vie. Cette « croissance » privée voulue libre et « infinie » construit en vérité son développement sur des biens communs « finis », non renouvelables qu'elle contribue à épuiser : **la terre, l'air, l'eau.**

Ce concept est révolu.

Ainsi et pour toutes les raisons évoquées ci-avant, nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, de donner un avis défavorable au projet de l'EARL Marchand-Delaune.

Cordialement,

La France Insoumise, groupes d'actions des Côtes d'Armor
insoumis.22@gmail.com